MEDI ASEPT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	MEDI ASEPT
Nom chimique	Lotion Nettoyante Antiseptique sans Ammonium Quaternaire
Type de produit	Mélange
Code produit	SF0002 / LBLCHX23-23
UFI :	0500-U0DT-600M-GVDV

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Savon désinfectant pour le lavage hygiénique des mains - Type de produits 1: Hygiène humaine - Biocide
Usages déconseillés	- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées. - Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:
PAREDES FAB
12 rue Georges Besse
F-69745 GENAS
Téléphone : +33 (0)4 72 47 47 47
Sécurité Contact : +33 (0)4 72 47 47 47 - contact@paredes.fr

Distributeur:
PAREDES
1 rue Georges Besse
F-69745 GENAS
Téléphone : +33 (0)4 72 47 47 47 - contact@paredes.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France
- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : bnpc(at)chru-nancy.fr (France) France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.
matière vPvB.	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.
Autres dangers n'entraînant pas la classification	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifique
Gluconate de Chlorhexidrine INCI : CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE	n°CAS : 18472-51-0 Numéro d´identification UE : N°CE : 242-354-0	> 1 - <= 2,5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable

Glycerin INCI : GLYCERIN	n°CAS : 56-81-5 Numéro d´identification UE : N°CE : 200-289-5 Numéro d'enregistrement REACH : Annex V.9 Exempt	> 1 - < 2,5	Not Classified	Non applicable
3-C12-18-(even numbered)-alkylamido-N,N-di methylpropan-1-amino oxide	n°CAS : Numéro d´identification UE : N°CE : 939-581-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119978229-22-0010	>= 0,25 - < 0,5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16(even numbered) alkyl glycosides	n° CAS: 110615-47-9 Numéro d´identification UE : N° CE: 600-975-8 Numéro d'enregistrement REACH :* 01-2119489418-23	> 1 - < 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	SCL (H318) > 12%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation
- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
- Produit pour le lavage des mains avec rinçage à l'eau.
- Consulter l'étiquette

Après contact avec les yeux
- Rincer soigneusement et abondamment avec une doucheoculaire ou de l'eau.
- Si l'irritation persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.
- Consulter un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation
- Non concerné

Symptômes et effets - Après contact avec la peau
Pas de symptômes attendus.
Consulter un médecin en cas de symptôme

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux
- Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion
- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
- Produit ininflammable : utiliser les moyens appropriés en fonction de l'origine de l'incendie et de la nature du combustible

Moyens d'extinction inappropriés
- Suivant la nature du combustible

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Dégagement possible de fumées toxiques (combustion incomplète de l'emballage)

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable,diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Éviter de: Contact avec les yeux - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale :	- Aucune information disponible

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stocker à l'abri du rayonnement direct du soleil

- Température de stockage : 4°C – 35°C

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Produit de lavage et de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Glycerin (56-81-5)	
VME mg/m³ (FR)	10 mg/m³
IOELV TWA mg/m³ (UE)	5 mg/m³

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :
- Eviter le contact avec les yeux
- Le système de distribution SAVONPAK® de ce produit réduit les risques de projections oculaires

- Le système de distribution SAVONPAK® de ce produit réduit les risques de projections sur le corps. Un vêtement de protection n'est pas requis.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Jaune clair à Jaune orangé	Odeur	caractéristique

pH (produit pur)	5,6 – 6,4
Point de congélation	0 °C
Point éclair	Non applicable
inflammabilité	Non applicable
Densité relative	1,01 – 1,02
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Soluble dans:
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	200 mm²/s < V < 500 mm²/s
Viscosité, dynamique	500 – 700 mPa.s

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0%
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Gluconate de Chlorhexidine (18472-51-0)	
DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
Cancerogénité	- Non classé
Toxicité pour la reproduction	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
Danger par aspiration	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayantdes propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Gluconate de Chlorhexidrine (18472-51-0)	
CL50 96h poissons	10,4 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez lesorganismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. - L'emballage vidé peut être recyclé par un centre de tri et de traitement agrée
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	0%
Teneur en matière active biocide (Règlement 528/2012)	Chlorhexidine Digluconate (CAS n°18472-51-0) : 1,8% m/m

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	05/11/2023		
2	20/02/2024		

Abréviations et acronymes	- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals - IATA: International Air Transport Association - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 - Substance SVHC. - Transport par voie terrestre (ADR/RID)
Sources de données:	Fournisseur Http://echa.europa.eu/

MEDI ASEPT

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

Indications de stage professionnel
- Indications détaillées: voir notice technique.
- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Conforme règlement (CE) n° 2020/878
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** *** ***